

42 ADVISORS
SASU
Au capital de : 1 000€
Siège social : 650 CHEMIN DE LA PORTE
SAINT JEAN, 83400 HYERES
RCS : TOULON -942 479 122

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE**

Réunie le 02/11/025

1. Présentation

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 novembre, à 9 heures, l'actionnaire unique de la société **42 ADVISORS** s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social à 650 Chemin de la Porte Saint Jean, 83400 Hyères, sur convocation régulière effectuée par **M. Emeric de Vigan en qualité représentant légal** de la SASU QuaranteDeux

La feuille de présence, signée par chaque associé / actionnaire, permet de constater que le quorum requis est atteint.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **M. Emeric de Vigan, président,**

2. Ordre du jour

- Modification de la date de clôture du premier exercice social.
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.



3. Résolution n°1 : Modification de la date de clôture de l'exercice social

Le président rappelle que l'exercice social est actuellement clôturé le 31/12/2026.
Il propose de modifier cette date afin de la fixer au 31/12/2025,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

De modifier la date de clôture de l'exercice social, désormais fixée au :31/12/2025

Ce changement prendra effet :

- immédiatement

En conséquence, aucune modification de l'article 6 des statuts relatifs à l'exercice social est modifié car il s'agit de la modification de la date de clôture du 1^{er} exercice

4. Résolution n°2 : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales, notamment le dépôt et la publicité au Registre du Commerce et des Sociétés.

La résolution est adoptée à la majorité / à l'unanimité.

5. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h.

Fait à Hyères le 02/11/2025

Le Président :

Signature

